

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mort d'une étudiante en Turquie : les autorités gabonaises exigent une contre-expertise

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

UNE semaine après la découverte du corps de Jeannah Danys Dinabongho Ibouanga, à Karabük, en Turquie (L'Union du 28 mars 2023), l'enquête immédiatement ouverte à la demande de l'ambassade du Gabon dans ce pays ne la satisfait pas. Et pour cause. Alors que tout porte à croire que la Gabonaise de 17 ans a été assassinée, les premières conclusions de l'autopsie pratiquée par les Turcs évoquent une simple noyade dans un ruisseau.

Aussitôt mises au courant des résultats de l'examen réalisé sur toutes les parties de la dépouille, les autorités diplomatiques gabonaises en Turquie ont requis une contre-expertise. À cet égard, une source proche de l'ambassade confie : "Il est inadmissible que l'adolescente, à peine arrivée dans ce pays pour poursuivre ses études, soit retrouvée sans vie très loin de son lieu d'habitation. Raison pour laquelle nous contestons l'autopsie réalisée et insistons que toute la

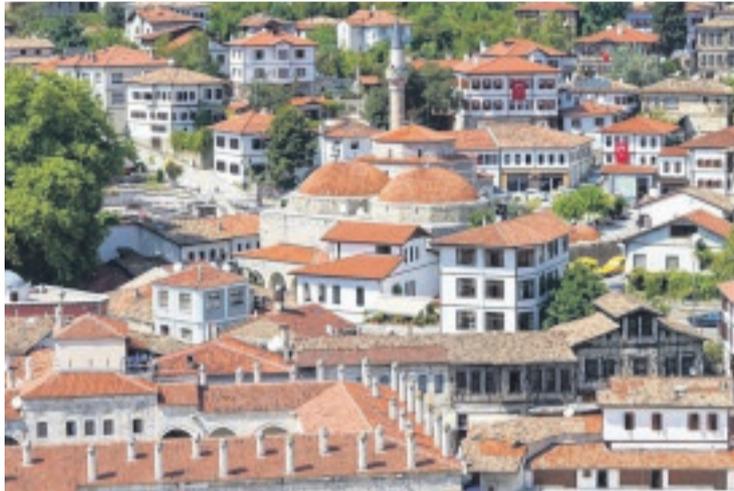


Photo: DR

lumière soit faite sur cette affaire." En effet, à la lecture des premiers éléments livrés par le procureur de la République de Karabük, à l'issue d'une analyse exécutée à l'œil nu, semble-t-il, il n'y a aucune trace d'arme blanche encore moins de viol ou de violence. Toute chose qui a révolté la partie gabonaise. D'autant que pour cette dernière, on ne saurait parler de baignade à 200 km de son lieu de résidence. De surcroît en hiver, pour une étudiante qui vient de s'installer et ignore tout de la langue. Et notre source de marteler : " Il est

hors de question que nous acceptions ces résultats. Il va falloir procéder à un autre examen destiné à contrôler les conclusions de la précédente expertise." Estimant l'affaire close avec cette autopsie, l'université de Karabük a exhorté les autorités gabonaises à procéder au rapatriement du corps de Jeannah Danys Dinabongho Ibouanga. Là aussi, les Turcs ont essuyé le nict des Gabonais, pour qui la dépouille ne bougera pas tant que toute la lumière ne sera pas faite. Affaire à suivre.

Tchibanga : découverte d'un corps sans vie à côté de la mairie centrale



Photo: Lung MOUSSAVOU

Le siège de la mairie centrale de Tchibanga.

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

LE corps d'un homme a été découvert dans la nuit du 28 au 29 mars à 4 h 50, aux abords de la mairie centrale de Tchibanga par un individu de passage. Lequel a aussitôt prévenu les éléments de la Police judiciaire (PJ) du chef-lieu de la Nyanga. Informé de la situation, le procureur de la République s'est

rendu immédiatement sur les lieux du drame, accompagné d'un médecin du Centre hospitalier régional Benjamin-Ngoubou (CHRBN) dans le cadre du constat d'usage. L'individu, baignant dans une mare de sang, a été identifié comme Fred-Gabin Bifele Bi-Ba Pambou, un Gabonais de 30 ans. Le constat fait état de ce que le défunt portait un tee short noir, sans chaussures. Le médecin a aussi relevé des traces

de pneus d'un véhicule sur le dos, puis des saignements au visage et à la bouche. Des saignements consécutifs, sans doute, au choc avec le véhicule à la suite duquel la mort serait survenue.

Après le constat, le maître des poursuites a instruit les pompes funèbres d'enlever le corps et de le garder en attendant de retrouver les parents du défunt. À ce qu'il semble, la victime exerçait comme chauffeur pour le compte du responsable d'une société forestière établie à Moabi.

À Tchibanga, on se pose des questions sur les circonstances de la mort de cet homme. Comment s'est-il retrouvé à cet endroit ? Était-il accompagné ? Le véhicule qui l'a percuté serait-il encore dans la ville ? Une enquête a été ouverte par le parquet de la République, afin d'apporter des réponses précises à ces interrogations.

Mouila : l'ouvrier agricole en prison pour viol sur mineure de moins de 15 ans

F.N
Mouila/Gabon

IGOR Ayananga alias Djadji, Gabonais, 33 ans, ouvrier agricole, a été placé, en début de semaine, en détention provisoire à la prison de Mouila, en début de semaine dernière. Il se serait rendu auteur d'un viol sur S.M., une adolescente de 13 ans. Selon une source proche du dossier, le jour des faits, Ornella K.M., la mère de la petite S.M., reçoit l'information d'après laquelle sa fille aurait été violée par leur voisin immédiat, Igor Ayananga. La victime, qui est mise sous pression par sa génitrice, finit par faire des révélations fracassantes, à l'issue desquelles une plainte est déposée contre le bourreau présumé.

À la sûreté urbaine du commissariat de police de Mouila, en présence de sa mère, la mineure explique que depuis son arrivée à Dikongo, un quartier du 2e arrondissement de la commune, Igor Ayananga, qui loue un des studios de sa grand-mère, n'arrête pas de la solliciter pour des petites tâches ménagères. Le 16 mars vers 17 heures, alors qu'elle se trouve à la maison familiale avec ses frères, le nouveau voisin lui demande de lui apporter à boire. Pendant que S.M., se trouve devant la



Igor Ayananga en prison pour n'avoir pas pu maîtriser ses pulsions. Photo: FN

porte de sa chambre, Igor Ayananga l'aurait tirée de force et la jette sur son lit avant d'abuser d'elle.

C'est en appelant à l'aide que les frères de la victime se sont précipités dans le studio pour délivrer leur petite sœur des griffes du bourreau.

Devant les flics, le violeur présumé a d'abord nié les faits, en indiquant qu'il aurait juste donné des baisers à la fillette. Sauf que l'examen gynécologique pratiqué par le médecin aurait confirmé une défloraison de l'hymen. Fort de cela, Igor Ayananga a été présenté devant le procureur de la République, qui, au terme de son audition l'a fait écrouer à la prison locale pour présomption de viol sur mineure de moins de 15 ans.

